

Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com



Bouquet, le 2 juillet 2018

Nous vous convions à une réunion publique d'information le 16 juillet 2018 à 19h au Temple du Puech

sur l'OLD : Obligation Légale de Débroussaillage dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt

Suite à la réunion du 13 juin dernier organisée par le Syndicat DFCI du Mont Bouquet, à Brouzet-les-Alès, l'équipe municipale vous informera des mesures de prévention des feux de forêt et des conduites à tenir en cas d'incendie.

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourraient causer le feu à notre patrimoine, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée à débroussailler conformément aux prescriptions préfectorales.

Chacun doit effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé.

Venez nombreux à cette réunion car notre commune fait intégralement partie des secteurs boisés à risque. Nous avons tous un rôle dans ces mesures de sécurité vitales et de préservation de notre environnement.

L'équipe municipale

